#### Ä

### HISTOIRE

# **D'ANGLETERRE**

## HISTOIRE

# D'ANGLETERRE

# Par David Hume

Continuée jusqu'à nos jours

## PAR SMOLLETT, ADOLPHUS ET AIKIN

TRADUCTION NOUVILLE

Précédée d'un essai sur la vie et les écrits de Hume

PAR M. CAMPENON

De l'académie française

G

#### BRUXELLES

WOUTERS ET COMPAGNIE, IMPRIMEURS-LIBRAIRES

S, rue d'Assout

1845

#### HISTOIRE

# **D'ANGLETERRE**

## HENRI VIII.

#### CHAPITRE XXXII.

(SUITE.)

Disgrâce d'Anne Boleyn. — Son procès. — Son exécution. — Mécontentement du peuple. — Révolte. — Naissance du prince Édouard, et mort de la reine Jeanne. — Suppression des grands monastères. — Le cardinal Pole.

Le premier accès de jalousie auquel le roi se livra publiquement éclata dans un tournoi à Greenwich, où la reine laissa tomber son mouchoir. Cet incident, arrivé sans doute par hasard <sup>1</sup>, lui parut une faveur qu'elle accordait à quelqu'un de ses amants. Il se retira aussitôt, et donna ordre qu'elle fût reléguée dans son appartement. Il fit arrêter et conduire en prison Rocheford son frère, Norris, Brereton, Weston et Smeton. La reine, étonnée de ces marques de colère, crut d'abord qu'il ne voulait que l'éprouver; mais elle apercut bientôt son erreur; et, connaissant son caractère implacable, elle se disposa au coup qui la menaçait. On la conduisit le lendemain à la Tour. Ce fut en y allant qu'elle apprit son prétendu crime, dont elle ne se doutait point. Elle fit les protestations les plus fortes de son innocence. Lorsqu'elle fut entrée dans la prison, elle se jeta à genoux, et pria Dieu de la protéger contre des imputations si fausses. Sa surprise et son effroi lui

VI.

Burnet, vol. I, p. 198.

occasionnèrent des vapeurs affreuses : dans cet état, qui touchait à la démence, elle imagina que la meilleure preuve qu'elle pût donner de son innocence, était de faire une entière confession de ses plus secrètes pensées. Elle révéla, en effet, des indiscrétions et des légèretés dans lesquelles son ingénuité même l'avait entraînée, et dont elle lui dictait encore l'aven. Elle s'accusa d'avoir raillé une fois Norris sur ce qu'il différait à se marier, en lui disant qu'il espérait sans doute l'épouser lorsqu'elle serait veuve. Elle convint d'avoir un jour grondé Weston de l'empressement qu'il montrait pour une parente de cette princesse, et de la froideur qu'il marquait à sa femme; elle ajouta qu'il lui répondit qu'elle se trompait sur l'objet de sa passion, et que c'était ellemême; mais qu'à ce discours elle l'avait fort mal traité. Elle affirma que Smeton n'était jamais entré que deux fois dans sa chambre, et pour v jouer du clavecin; mais elle se rappela qu'à la vérité il avait eu la hardiesse de lui dire un jour qu'un de ses regards le rendait heureux. Loin que le roi fût satisfait de la candeur et de la sincérité de cette confession, il ne voulut considérer ces étourderies que comme les préliminaires d'intimités plus criminelles.

De toutes les personnes que la reine, naturellement bienfaisante, avait obligées pendant son crédit, pas une n'osa s'intéresser pour elle contre la fureur de son époux; et, cette idole de la fortune, que tout avait favorisée, accueillie, encensée, fut alors totalement abandonnée. Son oncle même, le duc de Norfolk, préférant les intérêts de son parti aux liens du sang, était devenu le plus dangereux de ses ennemis. Tous les partisans de la religion catholique espérèrent que la mort d'Anne Boleyn terminerait les brouilleries du roi avec Rome, et le rendrait à son premier penchant, qui l'avait toujours porté à la plus intime union avec le saint-siège. Cranmer fut la seule créature de la reine qui conserva de l'attachement pour elle, et qui tâcha de modérer les préventions défavorables du roi, autant que l'impétuosité de ce prince lui en laissait l'occasion.

La reine écrivit elle-même, de la Tour à Henri, une lettre pleine des plus tendres plaintes et des protestations les plus vives de son innocence. Cette lettre présente tant de naturel, et même d'élégance, qu'elle mérite d'être transmise à la postérité sans en altérer l'expression.

« Sire, la colère de votre majesté et mon emprisonnement sont des » choses si étranges pour moi, que j'ignore comment je dois vous

Ä

» écrire, et de quoi il faut que je me justifie. J'en suis d'autant plus » en peine, que vous m'envoyez engager d'avouer la vérité, pour ob-» tenir ma grâce à ce prix, par un homme que vous savez être mon ancien ennemi déclaré. En le voyant chargé de ce message, je n'ai que trop pressenti vos dispositions à mon égard. S'il est vrai, comme » vous le dites, que des aveux sincères puissent me sauver, j'obéirai à » vos ordres avec empressement et avec soumission.

» Mais que votre majesté n'imagine pas que sa malheureuse épouse se laissera persuader de confesser une faute dont elle n'eut de ses jours seulement la pensée. J'atteste cette même vérité, qu'on invoque, que jamais prince n'eut une femme plus attachée à ses devoirs, ni plus tendre, que le fut toujours pour vous Anne Boleyn. Je me serais bornée volontiers à ce nom, je me serais tenue sans regret à ma place, si Dieu et votre majesté n'en avaient décidé autrement. Je ne me suis jamais oubliée sur le trône où vous m'avez fait monter, pour ne pas m'être toujours attendue à la disgrâce que j'éprouve. Je me suis rendu assez de justice pour me dire que, mon élévation n'étant fondée que sur un caprice de l'amour, un autre objet pouvait à son tour séduire votre imagination et m'enlever votre cœur. Vous m'avez tiré d'un rang obscur pour me décorer du titre de reine, et de celui, plus précieux encore, de votre compagne; l'un et l'autre sans doute étaient fort au-dessus de mon mérite et de mes vœux; mais, puisque vous m'avez trouvée digne de cet honneur, qu'une légère fantaisie ou les mauvais conseils de mes ennemis ne me privent pas de vos bontés; que la tache, l'odieuse tache qui me resterait d'être soupconnée d'avoir été perfide envers V. M. ne souille jamais l'honneur de votre fidèle épouse et de la jeune princesse votre fille. Que l'on me juge, sire, j'y consens; mais que ce soit à un tribunal régulier, et que mes ennemis jurés ne soient pas mes accusateurs et mes juges. Oui, sire, que l'on m'interroge ouvertement, juridiquement, car je n'ai nulle honte à craindre de la vérité de mes réponses. Vous verrez alors mon innocence justifiée, vos inquiétudes et votre conscience satisfaites, la calomnie et la méchanceté forcées au silence, ou mon crime entièrement à découvert. De quelque façon alors que Dieu, ou vous, puissiez décider de mon sort, votre majesté ne sera du moins exposée à aucun reproche; quand ma faute aura été aussi juridiquement prouvée, vous aurez droit devant Dieu et devant les hommes, non-seulement de punir à la rigueur